

Renouveau constitutionnel

En fait madame le Président, nous avons pris l'engagement, en notre propre nom et en celui de nos ministres et de nos fonctionnaires, de consacrer au problème constitutionnel, dans les trois prochains mois, deux fois plus de temps que ne lui ont consacré ensemble les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des deux dernières années.

C'est là un indice de l'importance et de l'urgence que les premiers ministres provinciaux et moi-même attachons au renouvellement du fédéralisme canadien et de notre constitution. C'est là également un signe de notre ferme volonté de remplir la promesse que nous avons faite aux Canadiens d'apporter des améliorations réelles et substantielles à la loi fondamentale du pays.

[Traduction]

Le gouvernement fédéral espérait que les premiers ministres se joindraient à lui pour entreprendre de toute urgence une action concertée afin de doter le Canada d'une nouvelle constitution qui répondra aux besoins actuels et futurs du pays et de ses habitants. Cet espoir est maintenant concrétisé dans un engagement fédéral-provincial.

Par conséquent, je désire saluer l'ouverture d'esprit et la générosité intellectuelle des premiers ministres qui ont rendu possible un tel engagement. Je suis conscient du fait que nous n'aurions pu prendre un engagement de cette nature sans être forts de l'appui vigoureux de nos commettants à toute réforme véritable. Je salue donc également la détermination et la volonté des Canadiens à ce moment décisif de notre histoire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'ai bon espoir que les trois prochain mois d'efforts intenses produiront, à la prochaine réunion des premiers ministres, prévue pour la deuxième semaine de septembre, un accord sur la prétendue courte liste des questions dont nous avons discuté hier. Je suis également convaincu que nous courrons au désastre si nous ne parvenons pas à un accord substantiel en septembre. Dans ce cas, il faudrait que le gouvernement fédéral envisage très sérieusement de réaliser ses propositions et qu'il recommande au Parlement un plan d'action qui nous permettrait d'assumer nos responsabilités envers les Canadiens.

On m'a signalé que, sauf erreur, le chef de l'opposition (M. Clark) aurait dit à peu près la même chose vendredi dernier; il semble que ce soit exact. Si l'on a bien rapporté ses propos, il aurait dit qu'en cas d'impasse dans les discussions entre les premiers ministres, il incomberait alors au Parlement d'assumer ses responsabilités. Je suis heureux d'entendre cela, car c'est aussi mon avis et, sauf erreur encore une fois, je crois que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) partage aussi cette opinion. Cela m'encourage énormément.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je suis confiant que l'entente que nous cherchons à réaliser renforcera à la fois les droits et les libertés des Canadiens, et énoncera un partage des pouvoirs fédéraux et provinciaux qui permettra au Canada de réaliser son immense potentiel. Et je suis déterminé à ne pas céder au cours de ces négociations la moindre parcelle des droits et libertés du peuple en échange de pouvoirs gouvernementaux.

Je vais, si la Chambre le veut bien, madame le Président, déposer les documents que j'ai remis hier aux premiers ministres des provinces. Ces documents comportent un calendrier de la réunion, un énoncé de principes en vue d'une nouvelle constitution, une liste des priorités ainsi qu'un calendrier des réunions auxquelles participeront les ministres et premiers ministres provinciaux entre le 17 juin et le 12 septembre.

En ce qui concerne les priorités, madame le Président, je ne voudrais surtout pas induire la Chambre en erreur. Les documents que j'ai déposés et les exemplaires que j'ai fait distribuer émanent du gouvernement fédéral. Nous avons modifié la liste que j'ai remise hier en y ajoutant une rubrique, celle des pêches. L'autre différence entre la liste que je viens de déposer et celle qui a été distribuée à la réunion d'hier est que cette dernière comportait deux colonnes: une des colonnes recensait les questions présentant un intérêt général pour les Canadiens, tandis que l'autre portait sur la division des pouvoirs entre les gouvernements.

Je recommande vivement à tous les députés d'accorder toute l'attention voulue aux deux documents concernant les principes et les priorités. J'espère que les représentants de toutes les régions du pays, et de tous les partis, vont en étudier le contenu et en parler entre eux et avec leurs électeurs.

Cette étude et ces discussions aideront non seulement les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales à faire avancer la réforme constitutionnelle, mais elles seront le gage que le Parlement jouera pleinement le rôle qui lui incombe légitimement sur le plan de l'édification de notre pays.

Des voix: Bravo!

● (1510)

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je tiens à répondre brièvement à la déclaration du premier ministre (M. Trudeau), et j'aurai quelques questions à poser à la suite de la réponse du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

Je tiens tout d'abord, au nom de la Chambre, à remercier le premier ministre d'avoir fait si rapidement rapport au Parlement de la rencontre des premiers ministres d'hier.

Des voix: Bravo!

M. Clark: A en juger par la déclaration du premier ministre et les déclarations publiques des autres participants, il semble que la rencontre des premiers ministres d'hier a permis d'amorcer de façon satisfaisante le processus de la réforme constitutionnelle, et tous les députés à la Chambre ne peuvent que se réjouir du progrès accompli.

Si je comprends bien, le premier ministre a cherché à faire l'accord sur une déclaration de principes, de même que sur le processus de négociations constitutionnelles, sans que l'on puisse s'entendre sur la déclaration de principe; il se peut que le premier ministre n'ait même pas insisté pour la faire adopter après avoir constaté la réaction d'autres premiers ministres. Par conséquent—and je trouve important que la Chambre et le pays le comprennent bien—la déclaration de principe qu'a déposée le premier ministre ne représente qu'une proposition du gouvernement fédéral et non une entente intervenue lors de la rencontre.